

## DELIBERATION (2023-32) DU CONSEIL MUNICIPAL

### **OBJET : Mond'Arverne Communauté : autorisation de signer la convention pour la valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie**

L'an deux mille vingt-trois le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

Date de convocation : 29 juin 2023

**Pré**

**Présents** : MM. MME : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Marie-Aimée GUILMAN.

**Représentés** : MM. Sébastien SIRIEIX (pouvoir à Patrick BOUDINHON), Michel MARTINIANI (pouvoir à Pascal BRUHAT).

**Absents excusés** : MM. Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND.

**Secrétaire de séance** : M. Thierry CHALENDARD.

La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a mis en place le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Les collectivités territoriales et leurs groupements sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de CEE.

Le dispositif permet aux personnes éligibles de se regrouper et de désigner une autre personne éligible (tiers regroupeur), qui obtient pour leur compte les CEE correspondants pour atteindre le seuil d'éligibilité (50 GWhcumac).

Compte tenu de la complexité du montage des dossiers CEE, et de la nécessité de valoriser un volume minimum de CEE de 50 GWhcumac pour accéder au dispositif des certificats d'économie d'énergie, il est proposé que Mond'Arverne communauté agisse comme « tiers regroupeur » pour ses communes membres, pour la gestion et la valorisation de ces CEE.

Les modalités notamment techniques et financières de ce regroupement seraient détaillées dans une convention signée entre Mond'Arverne communauté et la commune de LA ROCHE-NOIRE.

Ainsi, Mond'Arverne communauté s'engagerait à :

- Déposer en son nom les dossiers de demande de CEE au Pôle National des CEE (PNCEE) en vue d'obtenir les certificats d'économie d'énergie,
- Vendre ces certificats d'économie d'énergie dans le but de valoriser les opérations d'économie d'énergie,
- Récupérer les primes des CEE des opérations déposées et éligibles,
- Reverser à la commune de xxx le montant des primes CEE selon les modalités définies à la convention de regroupement.

Compte tenu de la technicité du dispositif de valorisation des CEE, il est précisé que Mond'Arverne communauté conventionne avec *OTC FLOW* pour la gestion et la valorisation des CEE.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- approuvent le principe de regroupement entre Mond'Arverne communauté et la commune de LA ROCHE-NOIRE pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie tel que décrit dans le rapport ci-dessus,- approuver le projet de convention entre Mond'Arverne Communauté et la commune de LA ROCHE-NOIRE retraçant les modalités du regroupement,
- 'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

---

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 4 juillet 2023

Au registre sont les signatures

En Mairie de La Roche Noire, le 4 juillet 2023.

Le Maire, Pascal BRUHAT